

Le 13 juin, toutes et tous en grève pour les droits des AESH

UN VRAI STATUT

UN VRAI SALAIRE



Salaires au SMIC pendant 9 ans, contrats à 24H, précarité et pauvreté grandissante, les PIAL qui amplifient la désorganisation du travail et dégradent fortement la santé (situation de handicaps très diversifiées, multiplication des accompagnements, gestion de situations très compliquées...). Mais aussi les annonces du président au cours de la Conférence Nationale du Handicap qui n'est autre qu'un projet de désintégration du métier avec la fusion AEd et AESH, la mise à disposition aux collectivités. Une vision totalement déconnectée de la réalité et très dangereuses pour les élèves et les personnels.

Des mesures annoncées sans concertation

Les élèves en situation de handicap, les familles, les syndicats de salarié-es du secteur du soin-médico-social et ceux de l'Éducation ont découvert, sans distinction, le plan handicap de Macron à l'occasion de cette présentation. **C'est donc avec stupeur que les organisations syndicales et les personnels (enseignant-es, AESH et AED) ont pris connaissance des projets présidentiels et qui concernent en premier lieu l'École inclusive.**

Dès la rentrée 2023 ou 2024, c'est une cascade d'idées et d'aménagements de génie qui vont mettre à terre le peu d'organisation et d'accompagnement qui commençait à se construire dans les écoles et établissements grâce à l'engagement des personnels.

1 AESH + 1 AED \neq 1 ARE

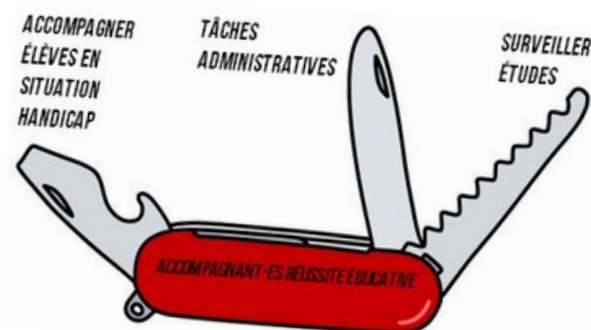
AESH et AEd fusionné-s en un seul métier

Macron souhaite créer un nouveau métier qui s'appellerait **Accompagnant-e à la Réussite Éducative (ARE)**. Projet complètement déconnecté de la réalité et des besoins exprimés dans l'École. En effet, fusionner ces 2 métiers c'est non seulement les méconnaître, mais surtout imaginer qu'ils sont interchangeables !

CDIsation AESH après le CDD de 3 ans

Un projet de décret permettrait le passage en CDI après le CDD de 3 ans, dès la rentrée 2023. Si le ministère affiche une volonté de «sécurisation» des personnels, il n'offre aucune perspective de titularisation et maintient une grille de rémunération au niveau du SMIC (avec 98 % des contrats à temps partiel).

En ne prévoyant qu'un CDD, le ministère rejette la possibilité d'un 2nd contrat permettant la construction d'une réorientation. Pire, en refusant le CDI au bout de 3 ans, les AESH sont considérées comme démissionnaires.



Les AESH et les AEd refusent la destruction de leurs métiers.

Une grille de salaire toujours en berne, pauvreté quand tu nous tiens !



Au lieu de vouloir consolider la grille indiciaire en se donnant une bonne marge de points d'indice avant que les premiers échelons ne se fassent rattraper par le SMIC et l'inflation galopante, le **ministère prévoit une indemnité de fonction**, croyant rendre ainsi le recrutement et le CDI plus attractifs. **En sachant que les AESH ont en moyenne une quotité de 62 %, l'indemnité de fonction serait de 73 € nets en CDD et 86€ nets en CDI.**

Il y a **actuellement une progression de salaire de 288€ nets entre un-e AESH débutant-e, à temps complet, et un-e AESH cumulant 30 ans de carrière.** Avec cette indemnité de fonction, cette progression de salaire sera portée à 308€ nets, pour un temps complet, donc **un gain d'environ 25€** entre l'avant et l'après projet de revalorisation tant attendue.

Ils sont ici les 10 % d'augmentation annoncée à grande pompe par le gouvernement ?

! Une nouvelle gestion de l'inclusion qui pose question...

La MDPH deviendrait une **chambre d'enregistrement de reconnaissance du handicap** puis l'Éducation nationale prendrait le relais en proposant aux familles ce qui **lui apparaît** comme étant le plus « adapté aux besoins » de l'enfant.

Le **gouvernement fait croire qu'il met en place une politique d'inclusion scolaire** alors qu'il **vide les institutions et dispositifs spécialisés de leur substance et des places nécessaires.** Chaque élève en situation de handicap a le droit à une solution de scolarisation adaptée, cela nécessite parfois des prises en charges délivrées par des personnels spécialisés et des moyens supplémentaires

Moins d'AESH par école-établissement c'est donc plus de regroupement

Des AESH de plus en plus adaptables à toutes heures et toutes situations

Des annonces de pure logique



Elles sont en dehors de toute considération d'accompagnement des élèves et de respect des personnels. Aucune reconnaissance, titularisation ou statut pour les AESH et les AEd, accès au CDI au bout de 3 ans pour les AESH et de 6 ans pour les AEd, maintien des salaires en-dessous du seuil de pauvreté...

Nous revendiquons

- ✓ La création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- ✓ L'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- ✓ La garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h ;
- ✓ L'abandon de la politique de mutualisation qui désorganise le travail et épuise;
- ✓ La prise en compte de la pénibilité fortement dégradée par les PIAL;
- ✓ La garantie d'accès à des formations qualifiantes initiale et continues à la hauteur des missions
- ✓ Le recrutement d'AESH suffisant pour répondre aux besoins es en situation

Tous et toutes en grève le 13 juin
À 10H30 devant le Rectorat

Suivi d'un pique-nique partagé et d'une Assemblée générale